REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE

N° de l'acte : 075D_2022
Nomenclature : 4.2
Date de convocation : 22 juin 2022
Date d'affichage : 4.07.2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 20h30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Laurent CHERUBIN.

Nombre des membres afférents au Conseil Municipal en exercice : 27 membres

Présents :
Fathi AÏDLI, Jean-Louis ASTOR, Fabrice BAUDEAU, Pierre BOUISSOU, Guy CASSE, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Anne FAURES, Claire FABRE, Henri DE FERLUC, Kelly LACROIX, Sandrine LASSUS, Cécile LAUR, Serge MILHET, Christelle PAILLE, Marc PRIDO, Karine ROVIRA, Claire SEVERAC
Absents et excusés :
Jean-Paul BEYSSEN, Laurent GONZALEZ, Anne VINCENT
Absents ayant donné procuration :
Elodie CAMBOU à Renaud DARDEL
Eric CHERDO à Cécile LAUR
Lauriane GARCIA à Kelly LACROIX
Cécile GOMIERO à Claire SEVERAC
Martine LAVERGNE à Laurent CHERUBIN
Frédéric PERROT à Fabrice BAUDEAU

Nombre de Votants : 24
Pouvoirs : 6
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 24 Sans participation : 0

OBJET : Création de 6 postes d'adjoints d'animation contractuels et 2 postes d'adjoints d'animation principal de première classe pour l'ALAE maternelle et 1 poste-étudiant adjoint du patrimoine pour 6h00 hebdomadaires (médiathèque) pour l'année scolaire 2022-2023

M. Renaud DARDEL a été élu secrétaire.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer, comme chaque année, des postes d'adjoints d'animation (Catégorie C) non permanents pour les activités périscolaires de l'école maternelle à compter du

01/09/2022 jusqu'au 31/08/2023.

Vu les effectifs d'enfants pour la rentrée scolaire 2022 et le taux d'encadrement réglementaire, nous proposons de rester sur le même nombre de poste qu'en 2021-2022.

Jusqu'à présent nous proposions que des postes d'adjoint d'animation, mais pour l'année 2022-2023, il paraît opportun de qualifier un poste d'adjoint d'animation en adjoint d'animation principal de 1° classe afin de confier à cet animateur des missions de référent et de suppléance en l'absence du personnel de direction avec un diplôme correspondant (BAFD ou BPJEPS).

Les postes ainsi crées sur cette période seront annualisés (liés à l'activité en périodes scolaires).

Néanmoins, avec le projet du lieu « ado » dont l'ouverture est prévu pour la rentrée et le besoin en personnel qui en découle sur un volet d'heures annuel il est proposé 2 options dans l'attente du profil des candidats recrutés.

Aussi, il est proposé de créer :

- 1 poste non permanent d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 26h00 hebdomadaires annualisés dans le cadre d'un poste de référent adjoint à la direction,
- 6 postes non permanents d'adjoint d'animation à 19h30 hebdomadaires annualisés
-1 poste non permanent d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 9h00 hebdomadaires annualisés dans le cadre de l'animation du lieu ado.

ou

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 35h00 (TC annualisé) afin de mutualiser les 2 postes de référent, adjoint à la direction sur l'AEL maternelle et l'animateur du lieu ado.
- 6 postes non permanents d'adjoint d'animation à 19h30 hebdomadaires annualisés.

Monsieur le maire propose également de renouveler le poste non permanent d'« étudiant » pour la médiathèque municipale tous les samedis à compter du 01/09/2021 également pour la période scolaire 2022-2023 soit jusqu'au 1er samedi de juillet 2023. Le poste à créer est un poste d'adjoint du patrimoine à 6 h 00 hebdomadaires.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, délibère et décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le maire de créer les 9 postes afin de pouvoir choisir la meilleure option en fonction des candidatures pour le service enfance/jeunesse :
6 postes d'adjoint d'animation pour l'ALAE de l'école maternelle
1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 35h00
1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 26h00

1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 9h00 tels que décrit ci-dessus, sur
et de créer un poste d'adjoint du patrimoine pour la médiathèque tel que décrit ci-dessus, et pour les périodes déterminées.

- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Laurent CHERUBIN

Maire de LABEGE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le
ID : 031-213102544-20220628-075D_2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE

N° de l'acte : 075D_2022
Nomenclature : 4.2
Date de convocation : 22 juin 2022
Date d'affichage :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 20h30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Laurent CHERUBIN.

Nombre des membres afférents au Conseil Municipal en exercice : 27 membres

Présents :
Fathi AÏDLI, Jean-Louis ASTOR, Fabrice BAUDEAU, Pierre BOUISSOU, Guy CASSE, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Anne FAURES, Claire FABRE, Henri DE FERLUC, Kelly LACROIX, Sandrine LASSUS, Cécile LAUR, Serge MILHET, Christelle PAILLE, Marc PRIDO, Karine ROVIRA, Claire SEVERAC
Absents et excusés :
Jean-Paul BEYSSEN, Laurent GONZALEZ, Anne VINCENT
Absents ayant donné procuration :
Elodie CAMBOU à Renaud DARDEL
Eric CHERDO à Cécile LAUR
Lauriane GARCIA à Kelly LACROIX
Cécile GOMIERO à Claire SEVERAC
Martine LAVERGNE à Laurent CHERUBIN
Frédéric PERROT à Fabrice BAUDEAU

Nombre de Votants : 24
Pouvoirs : 6
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 24 Sans participation : 0

OBJET : Création de 6 postes d'adjoints d'animation contractuels et 2 postes d'adjoints d'animation principal de première classe pour l'ALAE maternelle et 1 poste-étudiant adjoint du patrimoine pour 6h00 hebdomadaires (médiathèque) pour l'année scolaire 2022-2023

M. Renaud DARDEL a été élu secrétaire.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer, comme chaque année, des postes d'adjoints d'animation (Catégorie C) non permanents pour les activités périscolaires de l'école maternelle à compter du

Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le
ID : 031-213102544-20220628-075D_2022-DE

01/09/2022 jusqu'au 31/08/2023.

Vu les effectifs d'enfants pour la rentrée scolaire 2022 et le taux d'encadrement réglementaire, nous proposons de rester sur le même nombre de poste qu'en 2021-2022.

Jusqu'à présent nous proposions que des postes d'adjoint d'animation, mais pour l'année 2022-2023, il paraît opportun de qualifier un poste d'adjoint d'animation en adjoint d'animation principal de 1° classe afin de confier à cet animateur des missions de référent et de suppléance en l'absence du personnel de direction avec un diplôme correspondant (BAFD ou BPJEPS).

Les postes ainsi crées sur cette période seront annualisés (liés à l'activité en périodes scolaires).

Néanmoins, avec le projet du lieu « ado » dont l'ouverture est prévu pour la rentrée et le besoin en personnel qui en découle sur un volet d'heures annuel il est proposé 2 options dans l'attente du profil des candidats recrutés.

Aussi, il est proposé de créer :

- 1 poste non permanent d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 26h00 hebdomadaires annualisés dans le cadre d'un poste de référent adjoint à la direction,
- 6 postes non permanents d'adjoint d'animation à 19h30 hebdomadaires annualisés
-1 poste non permanent d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 9h00 hebdomadaires annualisés dans le cadre de l'animation du lieu ado.

ou

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 35h00 (TC annualisé) afin de mutualiser les 2 postes de référent, adjoint à la direction sur l'AEL maternelle et l'animateur du lieu ado.
- 6 postes non permanents d'adjoint d'animation à 19h30 hebdomadaires annualisés.

Monsieur le maire propose également de renouveler le poste non permanent d'« étudiant » pour la médiathèque municipale tous les samedis à compter du 01/09/2021 également pour la période scolaire 2022-2023 soit jusqu'au 1er samedi de juillet 2023. Le poste à créer est un poste d'adjoint du patrimoine à 6 h 00 hebdomadaires.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, délibère et décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le maire de créer les 9 postes afin de pouvoir choisir la meilleure option en fonction des candidatures pour le service enfance/jeunesse :
6 postes d'adjoint d'animation pour l'ALAE de l'école maternelle
1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 35h00
1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 26h00

Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le
ID : 031-213102544-20220628-075D_2022-DE

1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 9h00 tels que décrit ci-dessus, sur
et de créer un poste d'adjoint du patrimoine pour la médiathèque tel que décrit ci-dessus, et pour les périodes déterminées.

- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Laurent CHERUBIN

Maire de LABEGE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.